



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Renaturation et valorisation de l'ancien parking des Embruns et de la Place Verte et Bleue de l'Uhabia à Bidart (64)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Bidart

Raison sociale

Commune de Bidart

N° SIRET

2 1 6 4 0 1 2 5 7 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Commune

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

ALZURI

Prénom(s)

Emmanuel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°14	Le projet prévoit l'aménagement d'aires de stationnement au sein d'un espace remarquable du littoral (zonage Ner du PLU communal) tel que mentionné au 2 du R.121-5 du code de l'urbanisme. Les aires de stationnement sont définies pour une capacité de : 8 unités de stationnement voiture (dont 1 PMR), 13 unités deux-roues motorisées et 74 unités vélos.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de renaturation et valorisation de l'ancien parking des Embruns et de la Place Verte et Bleue de l'Uhabia à Bidart prévoit divers aménagements listés ci-dessous :

- Rue de l'Uhabia et ses abords : passage réduit à sens unique avec un stationnement de livraison et un arrêt bus, suppression de l'aire de stationnement voiture actuel (création de 13 places deux-roues au nord et 8 places voiture en bordure D810 (terre-pierre), aménagement d'un promenoir piéton en bois sur l'ancien parking avec mobilier de contemplation, requalification du tracé de la Velodysée et de sa signalétique (piste cyclable)
- Place Verte et Bleue : création de milieux jardinés (milieux dunaires du côté Océan et prairiaux côté rue de l'Uhabia) avec intégration de cheminements en sables ou pelouses autour, requalification du tracé du sentier du Littoral, aménagements paysagers arbustifs et arborés (autour promenoirs et le long des berges), aménagement de 2 promenoirs piéton en bois avec mobilier de contemplation en bordure des espaces renaturés pour un accès à la plage des Embruns côté rive nord et à la plage de l'Uhabia côté rive sud, maintien de l'accès véhicule aux ouvrages hydrauliques et au restaurant Bela gorri (en terre-pierre), création autour du parking de zones d'infiltration des eaux pluviales avec plantations végétales adaptées et 2 lots stationnements vélo
- Esplanade des Embruns : agrandissement des jardins dunaires déjà aménagés par la commune, fermeture accès voiture au public, dés-imperméabilisation totale du site (800 m²) et création d'un lot de stationnement vélo

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour ambition de créer de nouveaux espaces de rencontre et de convivialité sur l'ancien terrain de rugby de la commune (aménagé dans les années 1970 à 1990 sur remblais). En effet, le site est aujourd'hui peu pratiqué par la population du fait de son aspect de "friche" et du peu d'usages proposés : il s'agit principalement d'un lieu pour la promenade de chiens par les locaux ou de traversées piétonnes ou cyclables vers la plage de l'Uhabia ou le centre bourg de Bidart. La re-configuration de la Place Verte et Bleue vise d'une part à la création de zones apaisées et d'espaces de contemplation pour la déambulation du public au travers de promenoirs accessibles PMR, d'espaces renaturés dunaires et prairiaux et de zones ombragées par des plantations paysagères arbustives et arborées (incluant l'extension de la renaturation dunaire sur l'Esplanade des Embruns déjà amorcée par la commune en mars 2023). Egalement, le projet vise à la création d'espaces de convivialité au public en laissant ouvert les vues sur l'Océan depuis la rue de l'Uhabia. Le projet vise également à la promotion des mobilités douces et d'un meilleur partage des usages avec une requalification et une meilleure signalétique des tracés cyclables de la Velodysée et piétons du sentier du Littoral mais également avec la suppression du parking actuel de la place (54 places voitures) et du parking des Embruns (30 places voitures) et la création de 8 places voitures dont 1 PMR le long de la D810 et 13 places deux-roues, nécessaire particulièrement aux visiteurs du centre de rééducation des Embruns.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront :

- La préparation du chantier : mise en place d'une signalétique, déplacement des mobiliers, protection des zones sensibles et arbres conservés (balisage, fourreaux), démolition des ouvrages superficiels maçonnés, enrobés, bordures notamment et souterrains (grilles d'eaux pluviales), installation base vie et zones stockage ;
- Le décapage de terre végétale : tous les secteurs actuellement en pleine terre prévus d'être végétalisés ou aménagés, épaisseur moyenne de 0.30m soit 4 500 m³ dont 1 500 m³ réutilisé pour le projet ;
- Les terrassements : déblais d'environ 4 300 m³ au niveau des ouvrages (voirie, trottoirs, stationnements, etc...), volume de remblai de 10% sur site ;
- Les travaux spéciaux : abaissement des émergences liées aux ouvrages béton enfouis (2 événements du bassin de stockage unitaire et l'accès à la prise d'eau) par sciage, démolition, réagréage/recépage et substitution de trappes
- Les travaux de voirie : traitement des surfaces de la rue de l'Uhabia et abords, de l'accès habitations côté Embruns et de l'actuel parking (après finalisation rue de l'Uhabia car utilisé en déviation lors des travaux) ;
- Les travaux de réseaux : création de nouveaux points d'absorption d'eaux de ruissellement raccordés au réseau d'eau existant du site, d'un branchement AEP et EU au droit d'une zone d'accueil d'un dispositif de restauration mobile, mises à la côte des trappes et équipements d'exploitation selon le nouveau nivellement
- L'installation des mobiliers : aménagement de 1 600 m² de cheminements en platelage bois qui reposeront sur un réseau de lambourdes en bois, fondé sur des massifs en béton et aménagements de potelets et assises en bois,
- La renaturation dunaire : décaissement de 0.30m, apport de 2 700 m³ de sable depuis la plage/esplanade des embruns (jardins dunaires), création de micro-topographies en arcs (max 1 m), mise en place de géonattes coco et de rangées de ganivelles simple pour rétention des sables et végétalisation d'espèces locales
- Aménagements paysagers : plantation d'arbres/arbustes et autres petits végétaux au droit des espaces renaturés

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, il s'agira essentiellement de l'entretien des espaces verts et milieux dunaires mais également de l'entretien des accès véhicules de secours et livraison par le service espaces verts et paysages de la commune mais aussi des divers mobiliers opérés par le service technique de la commune ou prestataire externe.

Concernant les espaces verts, une gestion favorable aux espèces de pelouses protégées en ex-Aquitaine (Lotier hispide) sera mise en place au niveau des cheminements. Sur les secteurs prairiaux non fréquentés et piétinés, une gestion différenciée sera réalisée avec une pression de tonte moins importante (un passage annuel déjà mise en place sur le territoire communal depuis 2022). Également, il sera envisagé un entretien des arbustes et arbres plantés au regard de leur développement (taille de formation, élagage des branches, etc.), re-plantation en cas de mortalité et arrosage à minima 1x par mois d'avril à septembre. Au niveau des milieux dunaires peu d'entretien est prévu via une gestion souple pour un milieu autonome (re-engraissement ou retrait de sable éventuellement). Plus globalement au niveau du site, une gestion des espèces exotiques envahissantes sera mise en place au regard de leur colonisation / développement par arrachage manuel ou mécanique.

L'entretien des accès véhicules de secours et livraison consistera essentiellement en un retrait du sable à la pelle mécanique lors d'épisodes d'engraissement naturel. Les divers mobiliers seront entretenus et remplacés en cas de déperissement, de casse ou dès que ces derniers présenteront un danger de sécurité pour les usagers (lattes en bois des promenoirs, assises et autres mobiliers etc.).

Le projet n'a pas vocation à être démantelé. Toutefois, les cheminements en bois et les aires de stationnements seront intégralement démontables comme définis réglementairement au sein d'espaces remarquables du littoral.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 et dossier de dérogation aux espèces protégées. Le projet est également soumis à dépôt de permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du projet Surface désimperméabilisée	22 087 m ² 7 574 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Place Verte et Bleue

Localité : BIDART

Code postal : 6 4 2 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 3 ° 2 5 , 5 7 " N Lat. : 1 ° 3 5 , 5 2 " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ , _____ " Lat. : _____ ° _____ , _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ , _____ " Lat. : _____ ° _____ , _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bidart (modification simplifiée n°2 adoptée le 04 novembre 2017, modification n°3 en cours). Le site est soumis à trois zonages réglementaires : Ner, Nga et UA.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet intercepte l'extrémité nord-ouest de la ZNIEFF2 n° 720012822 "Milieux littoraux de Biarritz à la pointe de Sainte-barbe".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet se localise à Bidart, commune située sur la façade littorale océanique Atlantique (département des Pyrénées-Atlantiques, Région Nouvelle-Aquitaine).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bidart dispose d'un PPR Inondation. L'emprise du projet n'est pas concerné par cet aléa au regard de la cartographie.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPR Inondation a été approuvé le 09 juillet 2003.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est intégralement compris au sein du site inscrit n° SIN0000215 "Site du littoral (BIDART)".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet intercepte l'extrémité sud-ouest de la ZSC n°FR7200776 "Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, aucun prélèvement d'eau n'est prévu. En phase exploitation, un prélèvement d'eau pour l'arrosage des plantations arbustives et arborées est prévu (min. 1x par mois d'avril à septembre). L'eau sera prélevé directement au niveau des réseaux d'alimentation existants ou amené sur site en camion. De par son caractère temporaire et les faibles volumes prélevés, l'impact est jugé négligeable sur la ressource en eau. Aucun autre prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre de l'exploitation du site.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit : - le décapage d'environ 4 500 m ³ de terres dont 1 500 m ³ seront réutilisées dans le cadre de l'opération - le retrait de 4 300 m ³ de déblais et la réutilisation de 10% du volume pour les remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet prévoit l'apport de 2 700 m ³ de sable depuis la plage pour la création des jardins dunaires. En phase exploitation, de faibles apports de sable ponctuels pourront se faire.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet prévoit également l'apport de matériaux granulaires naturels pour la réalisation des structures (voirie, trottoirs, etc...).	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet prévoit l'apport de sable arrivant en excès aux abords du site. En phase exploitation, il est prévu un prélèvement d'eau pour l'arrosage des plantations et un apport de sable éventuel au niveau des jardins dunaires. Les nouveaux points d'absorption d'eaux réalisés seront raccordés au réseau existant. Au regard des faibles volumes de prélèvements, le projet est conçu pour être en adéquation avec les ressources naturelles et les équipements d'eau potable / assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet entraînera la destruction de 6 659 m ² d'habitats rudéraux favorables au lotier hispide (cf. mesures ERC). Egalement, le projet est susceptible d'entraîner des perturbations de la faune (lancement gros-oeuvre prévu hors période de reproduction, pas de travaux nocturne). Un diagnostic écologique a été réalisé par Biotope en 2023 (disponible en annexe). Au regard des faibles enjeux écologiques, du contexte urbain et des mesures en place, les impacts sont jugés négligeables (habitats et faune) à faible (flore).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impactera 150 m ² d'habitat "2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)". Hormis 5 m ² impactés (pontons en bois), il est prévu la restauration de cet habitat sur 170 m ² et la restauration/création de dune grise sur 315 m ² . Egalement, le projet est susceptible d'entraîner des perturbations des 6 espèces de chauves-souris (uniquement en transit sur site). Une évaluation d'incidences Natura 2000 est présente en annexe. Au regard de la faible superficie impactée et de l'absence de travaux nocturne, l'impact apparaît non significatif.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De façon globale, le projet prévoit la désimpermeabilisation de 7 574 m ² passant de 10 192 m ² à 2 618 m ² de surface imperméabilisées. Egalement, le projet conduira à la création de 4 920 m ² de surfaces naturelles dunaires et 7 765 m ² de prairies restaurées. Au total, le projet prévoit la plantation de 14 arbres et 130 arbustes. Les espaces naturels représentent 62,9% de la superficie totale du projet. De faibles surfaces d'espaces naturels anthropisés d'enjeu négligeable seront consommés (voie cyclable, accès, parking et promenoirs).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située en dehors du zonage d'aléas inondation présenté sur la carte réglementaire du Plan de Prévention du Risque Inondation de la commune de Bidart.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet nécessitera des déplacements d'engins de chantier (en journée, sur jours ouvrés). En phase exploitation, le projet n'induirait pas de nouveaux mode de déplacement. A noter que le projet vise à promouvoir les mobilités douces (piéton, vélo) par une requalification du tracé. Comme en avant-projet, des passages de véhicules et deux-roues motorisés (parking, accès habitations, accès secours plage et restaurant Bela gorri) et ponctuellement des passages d'engins pour l'entretien de la porte à clapet se feront.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet générera des nuisances sonores. Toutefois, cet effet sera de faible ampleur et limité à la durée du chantier. Egalement, aucun travaux nocturne n'est envisagé.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, l'attractivité du site devrait être augmentée. Cependant, l'augmentation de la fréquentation n'impliquera pas une augmentation significative des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet ne générera pas d'émissions lumineuses du fait de l'absence de travaux nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, aucun nouvel éclairage ne sera installé (amélioration des luminaires existants). L'éclairage public sera éteint entre 23 heures et 6 heures 30 le long de la rue de l'Uhabia.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des mesures préventives, ou le cas échéant correctives, seront mises en place afin d'éviter ou à minima de limiter au strict minimum les ruissellements en direction de l'Uhabia.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, la création de zones dépressionnaires permettra l'infiltration sur site des eaux de ruissellement pluvial. Les branchement AEP / EU seront raccordés au réseau existant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, l'ensemble des déchets issus du chantier sera trié sur place (via la présence de bacs de tri et bacs spécifiques pour produits polluants). Ils seront stockés de manière sécurisée et seront ensuite envoyés en filiale agréée. En phase exploitation, des conteneurs de tri de déchets sélectif seront mis en place sur site. Ils seront à vocation du grand public mais aussi du food-truck mobile et restaurants autour de la place.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un des objectifs du projet est de valoriser le site par la création et/ou restauration de milieux naturels dunaires et prairiaux, par l'intégration et l'harmonie de l'ensemble des mobiliers et aménagements au sein d'écrins paysagers et par la création de percées visuelles ouvrant les vues sur l'Océan (via la suppression du parking et le déplacement des quelques places de stationnement en bordure de la D810 et l'absence d'aménagements imposants au centre de la place).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La destination du site ne sera pas modifiée, il s'agira comme en avant-projet d'un espace ouvert au public. Toutefois, l'aménagement de zones de déambulation et d'espace de restauration pourra faire accroître la fréquentation par les locaux ou les touristes. Egalement, l'activité des commerces autour du site devrait être augmentée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des projets en cours et/ou prévus à 3 km du site projet identifie 3 projets sur la commune de Bidart susceptibles de générer des incidences cumulées avec le projet (lié au réseau Natura 2000 - site FR7200776). Il s'agit des projets suivants :

- Création d'une passerelle piétonne / vélo sous le pont de la D810 ;
- Réhabilitation de la Plage du Centre ;
- Réaménagement du sentier du littoral (section comprise entre la chapelle Sainte-Madeleine et la rue de la Plage).

Une évaluation d'incidences Natura 2000 est présente en annexe. Considérant l'absence d'impact sur l'habitat d'intérêt communautaire 1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques dans le cadre du présent projet, du peu d'intérêt écologique du site pour les 6 espèces de chiroptères (transit exclusif) et de la mise en place de mesures environnementales, aucune incidence cumulée significative n'existe avec ces projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Incidences en phase chantier : Négatives, temporaire, de faible intensité sur : les ressources naturels (prélèvements de sable), la qualité de l'air (rejets de gaz d'échappement des véhicules en phase de travaux, envois de poussières), la qualité des eaux (pollution accidentelle), le milieu naturel (destruction d'habitats anthropiques du Lotier hispide, perturbation faune), le paysage (modification de l'aspect visuel sur une courte période), sur le bruit (nuisances sonores liées aux engins de chantier), le trafic routier (passage d'engins de chantier) et la production de déchets (tri des déchets et envoi en centre agréé). Incidences en phase d'exploitation : Négatives, temporaire, de faible intensité sur : les ressources naturels (prélèvements d'eau pour arrosage), les rejets d'eaux usés, les émissions lumineuses (éclairage adapté), la production de déchets (bac de tri sélectif). Positives et permanentes sur les milieux naturels (renaturation et gestion adaptée de la végétation du site)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement :

- Éviter l'implantation des bases de vie / zones de stockage ainsi que les accès et passages d'engins de chantier au niveau de milieux naturels dunaires et prairiaux (accès réalisé au max. le long des pistes existantes, et zones de stockage / base de vie positionnées sur des secteurs artificiels ou anthropiques de moindre enjeu écologique)
- Éviter la destruction de flore protégée / patrimoniale dunaire à enjeu écologique (hors Lotier hispide, par balisage)

Mesures de réduction :

- Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier par un écologue (10 visites env.)
- Démarrage des travaux hors période sensible de la faune (prévu sur deux saisons hivernales en 2025)
- Transfert de banquettes de sol et de la banque de graines de Lotier hispide (cadrage CBNSA, sur et hors site)
- Prévenir au maximum le risque de pollutions accidentelles (détention de produits absorbants, kits anti-pollution sur engins de chantier, stockage des produits dangereux/hydrocarbures sur bacs de rétention, etc.)
- Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune (aucun travaux de nuit, éclairage raisonné du site)
- Gestion des espèces exotiques envahissantes traitables au droit des zones impactées (par arrachage)

Mesures de compensation :

- Gestion raisonnée des espaces verts rudéraux favorable au Lotier hispide (cadrage CBNSA, par fauchage)

Mesures d'accompagnement :

- Restauration des milieux dunaires existants et gestion des espaces verts prairie haute (par gestion différenciée)
- Créations d'aménagements paysagers adaptés (palette végétale diversifiée et labellisée "Végétal Local")
- Création d'aménagements en faveur de la faune (gîte à chauves-souris)
- Installation de panneaux pédagogiques de communication (milieux dunaires / humides, gestion différenciée)

Mesures de suivi :

- Suivi de la réussite des mesures compensatoires (suivi du Lotier hispide, cadrage CBNSA à N+1,2,3 et N+5)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pour objectifs de : valoriser le site (paysage, milieux naturels, récit historique), de créer de nouveaux espaces de rencontre et de convivialité et d'avoir un meilleur partage des usages (promotion des mobilités douces) sur l'ancien terrain de rugby communal, aujourd'hui peu fréquenté et pratiqué par la population du fait du peu d'usages proposés mais également de sa faible attractivité par son aspect de "friche". La re-configuration de la Place Verte et Bleue/Esplanade des Embruns se veut propice à la déambulation du public au travers de milieux apaisés et à la convivialité via des zones aménagées/ombragées (espace de restauration mobile) conçues en harmonie avec le cadre du site en retrouvant des vues ouvertes sur l'Océan. Il se veut également vertueux car va réduire la surface imperméabilisée du site de 7 574 m² et prévoit la création/restauration de 13 885 m² de milieux naturels. Le projet n'apparaît pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>